BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1367

## 69 – RHÔNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

## Ventes et cessions

878 131 523 RCS Lyon.
**PAIE DIRECTE.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 20000.00 EUR.
*Adresse :* 53, Rue Président Krüger, 69008 Lyon.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* PAIE DIRECTE Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros Siège social : 53 rue Président Krüger 69008 Lyon 878 131 523 R.C.S. Lyon AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE Société Absorbante : Groupe Solutions Sociales, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 53 rue Président Krüger - 69008 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 451 620. Sociétés Absorbée : PAIE DIRECTE, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé 53 rue Président Krüger - 69008 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 878 131 523. Par un acte sous seing privé en date du 6 octobre 2026, les soussignées ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société PAIE DIRECTE par la société Groupe Solutions Solutions. La valeur des éléments d'actif apportés est égale à 279 364 €, la valeur des éléments de passif pris en charge est égale à 233 123 €, soit un actif net apporté égal à 46 241 €. Le montant du mali de fusion est de 213 759 €. Les éléments d'actif et de passif apportés ou pris en charge ont été déterminés sur la base des comptes annuels de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2025. La Société Absorbante détenant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, la fusion a été placée sous le régime des fusions simplifiées prévu par les articles L. 236-11 et suivants du Code de commerce, et conformément à l'article L. 236-3, II, 1° du Code de commerce, il ne sera donc procédé à aucune augmentation de capital de la société Groupe Solutions Sociales et aucun rapport d'échange n'a donc été déterminé. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la décision du Président de la société Groupe Solutions Sociales constatant la réalisation de la fusion et qui devra intervenir le 31 décembre 2026 au plus tard. Toutefois la fusion prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er janvier 2026. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal des activités économiques le 6 octobre 2026 tant au nom de la société Groupe Solutions Sociales qu'au nom de la société PAIE DIRECTE. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..